

Résumé de la conférence faite par M. Altiero SPINELLI, Membre de la Commission des Communautés Européennes, le 5 février 1971 à DAVOS, lors du premier "SYMPOSIUM EUROPÉEN DE GESTION DES AFFAIRES"

---

Toute la machine politique et administrative mise sur pied par les Communautés européennes n'aurait pas le moindre sens si notre objectif avait été uniquement de créer une union douanière. Beaucoup plus importante que les résultats, quelque brillants qu'ils soient, obtenus par la création progressive du Marché commun, est l'attente politique que tout cela a suscité dans nos peuples, le sentiment de faire partie d'un même processus historique et d'entreprendre les premiers pas d'une oeuvre destinée à transformer notre continent.

Alors qu'on posait encore les dernières pierres de l'union douanière, il est apparu clairement qu'elle ne saurait avoir de succès si des progrès n'étaient pas faits vers l'union monétaire et l'adoption d'une politique économique commune.

Cela implique non seulement une harmonisation des politiques économiques et budgétaires des États membres, mais encore la création de structures industrielles intégrées ou, en d'autres termes, l'adoption de mesures permettant à l'industrie européenne de profiter pleinement des possibilités offertes par le Marché commun. Une politique industrielle communautaire devient ainsi le support indispensable à la réalisation de l'union économique.

Cela demandera avant tout l'élimination de tous les obstacles qui empêchent encore l'industrie de se développer et de se rationaliser à l'échelle du continent. Mais ce processus doit aussi tenir compte de besoins plus complexes que ceux d'un développement quantitatif de l'industrie. Avant tout, la politique industrielle doit être un instrument qui servira à combler et non à approfondir les déséquilibres territoriaux et sociaux qui subsistent encore au détriment de certaines régions sous-développées. En outre, en se dotant d'une structure industrielle à la hauteur des temps, l'Europe doit tenir compte des graves problèmes qui affligent les sociétés industrielles avancées: congestion des régions hyperdéveloppées, détérioration du milieu naturel et problèmes sociaux liés à la nécessité de reconversions rapides et radicales.

Enfin, l'Europe, au moment même où elle renforce ses structures économiques, doit savoir assumer toutes les responsabilités qui découlent du fait qu'elle est la plus grande puissance commerciale du monde. En effet, une économie européenne forte ne pourra s'affirmer si elle est repliée sur elle-même et si nous ne savons trouver une réponse à la nouvelle vague de protectionnisme qui existe au niveau mondial.

Pour atteindre tous ces objectifs, les Européens auront besoin de courage et d'imagination en renonçant à des protections et à des traditions nationales et en acceptant à fond le défi de la concurrence internationale. Mais la chose la plus importante est que toute cette oeuvre a besoin de structures politiques adéquates pour la stimuler, la diriger et la contrôler.

Ce n'est pas par hasard que les discussions sur l'union économique ont imposé la remise du débat sur l'union politique. Celle-ci n'est pas une chose qu'on peut atteindre automatiquement ni qu'on peut trancher une fois pour toutes, de même que la suppression d'un droit de douane. Parler de l'union politique, si cette expression a un sens, cela veut dire parler d'un pouvoir européen capable de prendre des décisions efficaces et acceptées par la majorité de citoyens.

Dans ce domaine, nous ne partons pas à zéro et nous devons au contraire tenir compte de l'expérience de ces dix dernières années. Nous savons aujourd'hui que le processus de création d'un pouvoir européen devra naturellement être progressif et partir des réalités existantes. Quelles sont-elles, ces réalités? La Communauté s'est donné un système complexe d'institutions qui a permis, même si c'est avec de grandes difficultés, d'atteindre des objectifs importants. Aujourd'hui cependant, nous voyons qu'aucune des institutions existantes, pas plus la Commission que le Parlement européen ou même le Conseil de Ministres ne réussit à jouer le rôle effectif de moteur politique pour aborder la nouvelle phase de l'intégration; la Commission, parce qu'elle trouve toujours des obstacles, soit politiques, soit juridiques, insurmontables, lorsque la force des choses lui rendrait nécessaire de dépasser la lettre des Traités; le Parlement parce qu'il est dépourvu de pouvoirs législatifs; le Conseil de Ministres, parce qu'il est paralysé par la lenteur des procédures, des interminables discussions diplomatiques, par le fait que les ministres eux-mêmes sont contraints de déléguer une partie croissante de leurs responsabilités à des fonctionnaires. Tout le monde s'accorde à estimer que ce système institutionnel doit être modifié. Le vrai problème est de savoir comment.

Ce futur gouvernement européen devra en tout cas avoir deux caractéristiques fondamentales: être indépendant des gouvernements des Etats et disposer d'une administration propre car, autrement, il ne serait pas capable de gouverner, et être lié à un organe de contrôle démocratique car, autrement, il opérerait dans le vide. Vouloir en définir aujourd'hui la structure dans le détail serait un pur jeu de l'esprit, mais il me semble néanmoins évident qu'il ne pourra pas sortir uniquement de la structure du Conseil de Ministres de la Communauté tel qu'il est actuellement; ce qui compte au stade actuel, ce n'est pas de savoir exactement quel sera le résultat final, mais plutôt de réfléchir aux premiers pas à faire et à la procédure à suivre.

Avant tout, il nous faut être conscients que les futures structures institutionnelles ne pourront partir que de l'application concrète de politiques communes dans le domaine économique, dans celui des relations internationales et dans celui de la défense. Il faut en particulier que le processus d'intégration économique et celui qu'on appelle "politique" soient étroitement liés.

En outre un processus politique n'a de sens que s'il s'inscrit dans une certaine dimension temporelle: il faut donc fixer des délais et des échéances.

Enfin, il faut établir une procédure pour réaliser les premières étapes et décider du passage aux suivantes. Cette procédure devra être pragmatique et réaliste tout en tenant compte aussi de certaines conditions essentielles. Il est en effet impensable qu'une procédure purement intergouvernementale, confiée à des diplomates et à des hauts fonctionnaires puisse, par elle seule, engendrer un organe politique commun. Il faut donc qu'elle comporte des éléments qui ne répondent pas à une logique purement nationale. Cela signifie qu'à la mise en oeuvre des premiers pas vers l'union politique et à l'élaboration des étapes successives, on doit associer des organes comme la Commission des Communautés européennes qui incarne l'intérêt commun, et le Parlement européen qui est, même dans les limites actuelle, la seule expression de la légitimité populaire sans le soutien de laquelle aucun des objectifs ambitieux que nous nous proposons ne pourra être atteint.